

Maisons-Alfort, le 31 mai 2012

LE DIRECTEUR GENERAL

## AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire  
de l'alimentation, de l'environnement et du travail  
relatif à la demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché  
du produit biocide VIDE ORDURES  
revente d'ANTIPOLL**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a accusé réception d'un dossier déposé par la société NET-FLORE INDUSTRIE S.A de demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché du produit **VIDE ORDURES** et son avis est requis.

***Après évaluation de la demande, réalisée par la Direction des Produits Réglementés, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet l'avis suivant.***

#### CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Ce dossier concerne l'autorisation transitoire de mise sur le marché du produit VIDE ORDURES, revente d'ANTIPOLL.

#### CONSIDERANT L'IDENTITE DU PRODUIT

Le produit VIDE ORDURES est un biocide de type 2 composé de 91 g/l de chlorure de didécyl diméthyl ammonium, de 42,6 g/l de glutaraldéhyde, de 36,4 g/l de glyoxal et de 25,6 g/l de formaldéhyde sous la forme d'un concentré soluble liquide.

Le chlorure de didécyl diméthyl ammonium, le glutaraldéhyde, le glyoxal et le formaldéhyde sont des substances actives notifiées à l'annexe II du règlement communautaire n° 1451/2007 du 4 décembre 2007 en cours d'évaluation au niveau européen pour le type d'usage revendiqué .

Nom ou description générique des substances actives :	1- Chlorure de didécyl diméthyl ammonium 2- Glutaraldéhyde 3- Glyoxal 4- formaldéhyde
N°CAS :	1 – 7173-51-5 2 – 111-30-8 3 - 107-22-2 4 – 50-00-0
Type de produit :	2

#### CONSIDERANT

Qu'en réponse à la demande de compléments d'informations de l'Anses du 15 mars 2012 le pétitionnaire a déclaré annuler la demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché du produit VIDE ORDURES, revente d'ANTIPOLL.

#### CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

**L'Anses estime que la demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché n° 20050935 du produit biocide VIDE ORDURES revente du produit ANTIPOLL (AMM n°8300064) est devenue sans objet.**

**Marc MORTUREUX**

**Mots-clés :** revente, chlorure de didécyl diméthyl ammonium, glutaraldéhyde, glyoxal, formaldéhyde, TP 2